



Avis de la Cellule d'expertise médicale

Analyse et propositions relatives à la mise en place d'une nouvelle nomenclature « visant le remplacement des codes de prothèses figurant à la section 4 « Chirurgie des membres » du chapitre 2 « Chirurgie » de la deuxième partie « Actes techniques » de la nomenclature des actes et services des médecins »

Saisine de la Commission de nomenclature 05 / 2018

(Référence CEM No. 2018 - 06)

Luxembourg, le 07 juin 2018

Résumé exécutif

Le chapitre « sécurité sociale » du programme gouvernemental 2013-2018, propose, entre autres, d'écrire une nouvelle nomenclature médicale décrivant la pratique actuelle. Les actes de la nomenclature médicale sont définis par un code à inscrire sur le relevé des honoraires médicaux, un libellé décrivant l'acte et un coefficient permettant avec la lettre-clé de calculer son tarif. La Commission de nomenclature (CN) a chargé la Cellule d'expertise médicale (CEM) d'analyser une demande de la Caisse nationale de santé (CNS), proposant le remplacement des codes de prothèses orthopédiques figurant dans la section 4 du chapitre 2 de la deuxième partie de la nomenclature des actes et des services des médecins et médecins-dentistes, appelée par la suite « nomenclature des médecins ». La saisine adressée à la CEM comprend la demande standardisée et le rapport de « AsInstitute sarlu », daté du 25 janvier 2018 et intitulé : « *Proposition de nomenclature de prothèses orthopédiques à la Caisse nationale de santé – D'Gesondbeetskeess (CNS)* ». L'expert de la CNS, a pour mission d'établir, en accord avec les médecins, une liste de libellés d'actes représentant la pratique médicale et les tarifs qui s'y rapportent.

Pour ce nouveau type de saisine, l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) et la CNS demandent à la CEM, en dérogation à ses missions précisées à l'article 65^{bis} du Code de la sécurité sociale (CSS), de rendre un avis suffisamment informatif pour la CN, dans un temps relativement court, pour ne pas bloquer la dynamique de la réforme de la nomenclature. La CEM devra participer au travail préparatoire d'élaboration de la liste de libellés avec la CNS, puis son expertise doit porter sur la liste des libellés en vérifiant leur écriture, leur exhaustivité ainsi que leurs conditions d'application. Elle doit aussi vérifier que les coefficients proposés dans la saisine sont cohérents entre eux en prenant en compte les caractéristiques suivantes : temps de réalisation de l'acte, difficulté de l'acte et niveau de formation médicale requis. Enfin, elle doit valider l'enveloppe budgétaire, ce qui n'a pas été possible pour cette saisine, les données transmises par la CNS ayant été envoyées le 17 mai 2018, ne permettant pas une analyse statistique détaillée dans le laps de temps imposé à la CEM pour rendre son avis.

La CEM a travaillé avec la CNS, en amont et en aval de la saisine, pour vérifier la cohérence des libellés. Ainsi, son analyse porte sur l'exhaustivité de la liste des libellés en vérifiant leur cohérence d'écriture (action, localisation, objectif), en tenant compte de la nomenclature médicale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, de la demande standardisée, du rapport de « AsIntitute sarlu » et des explications de l'expert de la CNS précisant comment et avec quels critères les caractéristiques des futurs actes ont été définies (fréquence, temps de travail, difficulté, expérience). En effet, ces données ne figuraient pas toutes dans le rapport. Par contre n'ayant pas assisté aux réunions entre les médecins et l'expert de la CNS, la CEM n'a pas d'informations sur ce qui a été convenu entre médecins et l'expert, en particulier concernant les indications et les conditions d'application de chaque acte. Il lui est difficile de les définir a posteriori sans risquer de remettre en cause les termes de l'accord ayant permis d'établir une liste de libellés. D'après l'article 4 du règlement de la CN, chaque procédure introduite dans la nomenclature médicale doit être précisée par douze critères. Ils sont à compléter afin de définir les critères d'opposabilité du nouvel acte à la CNS. Les procédures à introduire par cette saisine représentent toutes des techniques déjà largement reconnues par la communauté scientifique médicale et elles sont utilisées régulièrement au Luxembourg. Pour ne pas retarder sa réponse, la CEM n'ayant pas les connaissances détaillées suffisantes en orthopédie, a demandé expressément à l'expert de la CNS de confirmer l'exhaustivité des libellés et leur condition de réalisation effective au Luxembourg. Elle estime donc que les douze critères ne sont pas à spécifier individuellement pour cette saisine.

Analyse des rapports :

Les informations contenues dans les tableaux présentés dans le rapport de « AsInstitute Sarlu » sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Libellés à remplacer	Codes actuels	Nombre de nouveaux libellés	Nombre d'associations d'actes pris en compte pour le calcul de l'enveloppe	Fréquence 2016	Nombre d'actes prévus en 2018 (Variations par rapport à 2016)
Prothèse totale de hanche	2E90				1.139
Changement de prothèse totale de hanche	2E96	7	32	1.134	(0,44%)
Prothèse totale de genou	2E91				1.166
Changement de prothèse totale de genou	2E97	9	20	1.160	(0,51%)
Prothèse totale de cheville	2E92	5	7	7	11 (57,14%)
Prothèse totale de l'épaule	2E93	9	13	108	117 (8,33%)
Prothèse totale du coude	2E49	8	8	14	20 (42,85%)
TOTAL	7	38		2.423	2.454

Constats et propositions :

La CEM émet plusieurs réserves, néanmoins elle reconnaît que le travail a permis de disposer d'une liste de procédures actuellement réalisées au Luxembourg et cela, en accord avec les chirurgiens. La CEM propose une nouvelle architecture, parce que les codes à 4 digits du type « 9Z99 », restants disponibles en orthopédie, ne sont pas assez nombreux pour garder une cohérence entre les sections de la nomenclature médicale. La CEM propose que les nouveaux libellés soient introduits dans une nouvelle partie de la nomenclature, cette dernière comprenant au moins deux sous-parties respectant l'anatomie. Des règles de cumul spécifiques devront être prévues. Toutefois, avant que l'introduction de ces libellés ne soit possible, elle rappelle que la CNS doit encore compléter la liste des codes et des libellés en proposant des coefficients pour chaque acte.

Enfin, la CEM propose une durée de validité de deux ans après introduction pour tous les actes concernant la chirurgie des prothèses orthopédiques. Une évaluation de la facturation des nouveaux codes devra être réalisée à l'issue de cette période avant que les trente-huit nouveaux actes ne soient introduits définitivement dans la nomenclature.

La liste des libellés est résumée ci-dessous :

Articulations du membre supérieur

	Ordre et écriture des libellés proposés par la CEM	Actes proposés dans le rapport
Code	Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation de l'épaule	Prothèse de l'épaule
TD00x	Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral	Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral
TD01x	Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tubérosités	Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tubérosités
TD02x	Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée	Pose d'une prothèse totale d'épaule, par implants huméral et glénoïdien ou par prothèse inversée
TD03x	Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités	Pose d'une prothèse totale d'épaule, par implants huméral et glénoïdien ou par prothèse inversée, par implant glénoïdien et huméral et refixation des tubérosités
TD04x	Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral	Changement d'une prothèse partielle de l'épaule (implant glénoïdien ou huméral)
TD05x	Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée	Changement d'une prothèse totale d'épaule, par implant glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée
TD06x	Arthrodèse d'épaule (voir remarque page 14)	Arthrodèse d'épaule
TD07x	Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse	Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec ou sans arthrodèse d'épaule
TD08x	Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur	Ablation d'une prothèse de l'épaule et mise en place d'un espaceur
Code	Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude	Prothèse du coude
TE00x	Pose d'une prothèse distale de l'humérus	Pose de prothèse distale de l'humérus
TE01x	Pose d'une prothèse de la tête radiale	Pose d'une prothèse de la tête radiale proximale
TE02x	Pose d'une prothèse totale du coude	Pose d'une prothèse totale du coude
TE03x	Changement d'une prothèse distale de l'humérus	
TE04x	Changement d'une prothèse de la tête radiale	Changement d'une prothèse de la tête radiale
TE05x	Changement d'une prothèse totale du coude	Changement d'une prothèse totale du coude
TE06x	Ablation d'une prothèse du coude	Ablation d'une prothèse du coude

Code	Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude (fin)	Prothèse du coude
TE07x	Ablation d'une prothèse du coude avec arthrodèse	Ablation d'une prothèse du coude et arthrodèse
TE08x	Ablation d'une prothèse du coude avec mise en place d'un espaceur	Ablation d'une prothèse du coude et mise en place d'un espaceur

Articulations du membre inférieur

	Ordre et écriture des libellés proposés par la CEM	Actes proposés dans le rapport
	Pose, ablation ou changement d'une prothèses de la hanche	Prothèse de hanche
UD00x	Pose d'une hémiprothèse de hanche, implant cotyloïdien ou implant fémoral	Pose d'une hémiprothèse de la hanche
UD01x	Pose d'une prothèse totale de hanche	Pose d'une prothèse totale de la hanche
UD02x	Changement d'une hémiprothèse de hanche, implant cotyloïdien ou implant fémoral	Changement d'une prothèse de hanche, implant cotyloïdien ou implant fémoral
UD03x	Changement d'une prothèse totale de hanche, implant cotyloïdien et implant fémoral	Changement d'une prothèse totale de hanche (implant cotyloïdien et fémoral)
UD04x	Ablation d'une prothèse de hanche	Ablation d'une prothèse de hanche
UD05x	Ablation d'une prothèse de hanche avec arthrodèse	Ablation d'une prothèse de hanche et arthrodèse
UD06x	Ablation d'une prothèse de hanche avec mise en place d'un espaceur	Ablation d'une prothèse de hanche, avec mise en place d'un espaceur
	Pose, ablation ou changement d'une prothèses de l'articulation du genou	Prothèse de genou
UE00x	Pose d'une prothèse partielle unicompartimentale du genou, interne ou externe ou fémoro-patellaire	Pose d'une prothèse partielle unicompartimentale du genou, interne ou externe ou fémoropatellaire
UE01x	Pose d'une prothèse partielle bicompartimentale du genou, interne ou externe et fémoro-patellaire	Pose d'une prothèse partielle unicompartimentale du genou, interne ou externe et fémoropatellaire
UE02x	Pose d'une prothèse totale du genou, sans resurfaçage de la rotule	Pose d'une prothèse totale du genou, sans resurfaçage de la rotule
UE03x	Pose d'une prothèse totale du genou, avec resurfaçage de la rotule	Pose d'une prothèse totale du genou, avec resurfaçage de la rotule
UE04x	Changement d'une prothèse partielle unicompartimentale du genou	Changement d'une prothèse partielle du genou, unicompartimentale
UE05x	Changement d'une prothèse partielle bicompartimentale du genou	Changement d'une prothèse partielle du genou, bicompartimentale
UE06x	Changement d'une prothèse totale du genou	Changement d'une prothèse totale du genou
UE07x	Ablation d'une prothèse du genou	
UE08x	Ablation d'une prothèse du genou avec arthrodèse	Ablation d'une prothèse du genou et arthrodèse
UE09x	Ablation d'une prothèse du genou, avec mise en place d'un espaceur	Ablation d'une prothèse du genou, avec ou sans mise en place d'un espaceur

Code	Pose, ablation ou changement d'une prothèses de l'articulation de la cheville	Prothèse de la cheville
UF00x	Pose d'une prothèse totale de cheville	Pose d'une prothèse totale de cheville
UF01x	Changement d'une prothèse totale de cheville	Changement d'une prothèse totale de cheville
UF02x	Ablation d'une prothèse de cheville	Ablation d'une prothèse de cheville
UF03x	Ablation d'une prothèse de cheville avec arthrodèse	Ablation d'une prothèse de cheville et arthrodèse
UF04x	Ablation d'une prothèse de cheville avec mise en place d'un espaceur	Ablation d'une prothèse de cheville et mise en place d'un espaceur

En conclusion, malgré des réserves, la CEM reconnaît que le travail est une mise à jour de cette partie importante de la chirurgie orthopédique. Il propose une liste de procédures et des tarifs permettant de coder l'activité des chirurgiens orthopédistes, sans avoir recours à la tarification par analogie. En effet, la pose, l'ablation et le remplacement des prothèses orthopédiques des articulations des membres sont listées et un tarif négocié avec les acteurs du terrain est proposé.

Bibliographie

Règlements et législation

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. *Règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.* (1998) Luxembourg : Mémorial A N°118 du 30 décembre 1998.

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. *Règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.* (2011) Luxembourg : Mémorial A n°183 du 23 août 2011.

Autres publications

Averill, R.F., Mullin, R.L., Steinbeck, B. A., Goldfield, N.I., Grant T. M. et Butler R.R. (2014). *Development of the ICD-10 Procedure Coding System (ICD-10-PCS).* <https://www.cms.gov/Medicare/Coding/ICD10/Downloads/2014-pcs-procedure-coding-system.pdf>

Berstock, J.R., Blom, A.W & Beswick, A.D. (2014). *A Systematic Review and Meta-Analysis of the Standard Versus Mini-Incision Posterior Approach to Total Hip Arthroplasty.* The Journal of Arthroplasty 29. P. 1970–1982.

Caisse Nationale de Santé, (2017). *Version coordonnée au 01.01.2018 de la nomenclature des actes et services des médecins, médecins-dentistes et tarifs applicables.* Grand-Duché de Luxembourg.

Caisse Nationale de Santé (décembre 2017). *Demande standardisée dans le cadre de la saisine de la Commission de nomenclature : remplacement de la section 6 – Chirurgie de l'appareil digestif et de l'abdomen.* Grand-Duché de Luxembourg.

Caisse Nationale de Santé (2014). *Demandes standardisées dans le cadre des saisines de la Commission de nomenclature : Arthroscopie du genou.* Grand-Duché de Luxembourg.

Christofilopoulos, P., Lübbecke, A., Peter, R. & Hoffmeyer, P. (2010). *Le point sur la prothèse totale de hanche*. Revue Médicale Suisse 6. P. 2454-2458.

Haute Autorité de Santé (HAS) (mars 2014). *Recommandation de bonne pratique Prothèse de hanche et de genou : diagnostic et prise en charge de l'infection dans le mois suivant l'implantation*. Sur le site : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2014-03/rbp_recommandations_protheses_infectees_vd.pdf

Le programme gouvernemental 2013-2018. Consulté le 2 mars 2018 sur le site : http://www.dp.lu/sites/default/files/docs/programme_gouvernemental_2013_2018.pdf

MedicalBillingAndCoding.org. (2018). 2.01 Learn more about medical coding. <https://www.medicalbillingandcoding.org/learn-more-about-coding/>

Sécurité Sociale – Assurance Maladie. Classification Commune des Actes Médicaux https://www.ameli.fr/accueil-de-la-ccam/plan-de-la-ccam.pb_p.

Sloan, A.G., Jones, H.W, Porter, M. L., & Hardinge, K. (2010). Surgical approaches for total hip arthroplasty. *Orthopaedics and Trauma* 24.6 p. 455 – 462.

STATEC, (mai 2017). 590 667 habitants au 1er janvier 2017. <http://www.statistiques.public.lu/fr/actualites/population/population/2017/05/20170505/index.html>

STATEC, (novembre 2017). Projections de l'économie et de la population: l'avenir est ouvert. <http://www.statistiques.public.lu/fr/actualites/economiefinances/conjoncture/2017/11/20171110/20171110.pdf>

1 Glossaire des abréviations

Classement par ordre alphabétique :

AMMD	Association des médecins et médecins dentistes
CEM	Cellule d'expertise médicale
CN	Commission de nomenclature
CNS	Caisse nationale de santé
HAS	Haute Autorité de Santé
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
RGD	Règlement grand-ducal